

RÈGLEMENT 760-2026

Règlement visant la fermeture d'une portion des rues représentées par les lots 4 936 312 (partie rue des Mille-Feuilles) et 5 883 215 (partie rue des Mûriers)

- CONSIDÉRANT QUE

la résolution 2026-128 adoptée à la séance ordinaire du 20 avril 2026;
- CONSIDÉRANT QUE

les lots 4 936 312 et 5 883 215 du cadastre du Québec sont identifiés comme rues sur le plan de cadastre;
- CONSIDÉRANT QU'

avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 mai 2026;
- CONSIDÉRANT QU'

un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 19 mai 2026;
- CONSIDÉRANT QUE

tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement.

POUR CES MOTIFS,

2026-241

il est proposé par M. Éric Dieumegarde et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le Règlement 760-2026 intitulé « Règlement visant la fermeture d'une portion des rues représentées par les lots 4 936 312 (partie rue des Mille-Feuilles) et 5 883 215 (partie rue des Mûriers) » et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le terrain portant le numéro de lot 4 936 312 (partie rue des Mille-Feuilles) et le terrain portant le numéro de lot 5 883 215 (partie rue des Mûriers), identifiés comme rues au cadastre du Québec, sont par le présent règlement fermés.

Désignation

- Le lot 4 936 312, d'une superficie de 884,4 mètres carrés, désigné comme rue est montré au plan joint au présent règlement sous l'annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Le lot 5 883 215, d'une superficie de 95,4 mètres carrés, désigné comme rue est montré au plan joint au présent règlement sous l'annexe « B » pour en faire partie intégrante.

RÈGLEMENT 760-2026 (suite)

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

_____ Directeur général et greffier-trésorier	_____ Mairesse
--	-------------------

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

<i>Avis de motion :</i>	<i>Le 19 mai 2026</i>
<i>Adoption du projet de règlement :</i>	<i>Le 19 mai 2026</i>
<i>Adoption du règlement :</i>	<i>Le 15 juin 2026</i>

_____ Directeur général et greffier-trésorier	_____ Mairesse
--	-------------------



